

L'organisation de la concurrence internationale des juridictions : le droit de la compétence internationale face à la mondialisation économique (Document en Français)

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/073b57dc-94d1-4e69-86e5-5e928da06ee5>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/073b57dc-94d1-4e69-86e5-5e928da06ee5> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur jusqu'au 01/07/2015 (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Mailhé \(Mailhé\), Francois](#)

Date de soutenance : 10-12-2013

Directeur(s) de thèse : [Audit Bernard](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

Mots-clés libres : Compétence internationale, Arbitrage international, Etat, Justice, Internationalisation, Système de compétence, Régime de l'incompétence, Forum non conveniens, Action en incompétence, Droit international privé -- Forum non conveniens

Mots-clés :

- Arbitrage commercial international
- Relations économiques internationales
- Conflit de juridictions

Résumé : Selon une présentation classique, la compétence juridictionnelle n'aurait en droit international privé pour objet que de déterminer les hypothèses dans lesquelles l'Etat accepterait de mettre ses juridictions à disposition des justiciables. Cette présentation achoppe cependant sur deux évolutions du droit positif. D'une part, la réglementation de la compétence est en bonne partie internationalisée, et ne suis plus ce modèle. D'autre part, elle occulte le fort développement des juridictions non étatiques instituées pour le contentieux de droit privé et économique dont l'intervention est souvent articulée avec celle des juridictions étatiques comme la compétence le fait en droit interne. Ce double handicap descriptif s'explique par la place que l'Etat conserve au coeur de la théorie classique, une place héritée des théories publicistes du début du XXe siècle. Or, ni l'évolution de la théorie générale du droit international privé, ni surtout le droit positif ne justifie plus cette place centrale de l'Etat. Il faut donc revoir la théorie de la compétence internationale à l'aune du problème presque factuel auquel elle répond, la concurrence internationale des juridictions, et ainsi réintégrer en son sein les règles qui participent de sa résolution en organisant cette concurrence. La théorie renouvelée permet alors d'observer plus complètement l'organisation de la justice internationale de droit économique. Elle autorise en outre des propositions pour un régime plus efficace ou plus souple de la compétence internationale selon que cette concurrence internationale est ordonnée par une réglementation uniforme ou qu'il s'agit seulement de coopérer.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : STAR : dépôt national des thèses électroniques françaises

Identifiant : 2013PA020063

Type de ressource : Thèse